

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 11 décembre à 19 heures, le conseil municipal, sur la convocation adressée, le 03 décembre 2020, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M le Maire Roland CAILLAUD.

Présents : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, Régine BAUDOUX-PICARD, Rose LHERONDEL, Jean-Marie DEFORGES, Bernard DUGUET, Jean-François GABILLON, Jean-Yves LEPAIR, Alain MOULENE, Béatrice TUCHOLSKI, Anaïs VILLE.

Excusé(es) : Angélique ROFFET, Jean-Pierre DARREAU, Nathalie BRAJARD, Ghislaine ROCHER, Laurent DUMAS

Secrétaire de séance : Anaïs VILLE

Suite à la lecture du procès-verbal du 09 octobre 2020, approuvé à l'unanimité

<p>Convention Maison de vie et du bien-être 67-6-2020</p>	<p>M le Maire donne lecture à son conseil municipal, de la convention entre l'association de la maison de vie et du bien-être et la commune. Le conseil municipal accepte cette dernière et autorise M le Maire à signer cette convention.</p>																																				
<p>Cession de lots construction logements OPAC 68-6-2020</p>	<p>M le Maire rappelle que l'OPAC va construire douze logements dans le lotissement autour de la « Maison de vie et du bien-être ». Pour cela il est nécessaire de détacher cinq lots de la parcelle cadastrée L n°3341, pour que l'OPAC en soit propriétaire. Le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cession des 5 lots à définir et à détacher de la parcelle cadastrée section L n°3341, pour un montant symbolique de 12 € (douze euros). • Les frais notariés seront supportés par l'OPAC. • Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette affaire. <p>Lors de la réunion du 6 octobre dernier, le conseil municipal avait décidé d'inscrire au programme FAR 2021, des travaux d'aménagement pour la maison de vie et du bien-être.</p>																																				
<p>Plan de financement FAR 2021 69-6-2020</p>	<p>Suite à la présentation de devis, le conseil municipal décide de retenir les établissements Berry buro et Gasnier. Décide de solliciter le conseil départemental au titre du FAR 2021, dont le plan de financement est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des salles de convivialité et de la cuisine : 32 480.32 € HT - Subvention FAR : 15 000.00 € - Budget communal : 17 480.32 € HT <p>Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.</p>																																				
<p>Plan de financement Bord de Creuse 70-6-2020</p>	<p>Suite aux divers échanges concernant l'aménagement d'un terrain communal situé en bord de Creuse, des devis ont été demandés, pour le terrassement et l'aménagement de ce dernier.</p> <p>En effet, des travaux de terrassement sont nécessaires pour permettre d'aménager cette aire de loisirs avec des cheminements agrémentés de plantations de diverses essences. Cet aménagement intégrera aussi du mobilier urbain tel que des tables de pique-nique, des jeux, ainsi que l'installation d'un bloc sanitaire.</p> <p>M Boutin Pascal a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre.</p> <table border="1" data-bbox="352 1541 1102 1839"> <thead> <tr> <th>Nature des travaux</th> <th>Montant</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Terrassement et bloc sanitaire</td> <td>69 430.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagement et mobiliers</td> <td>40 855.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>maîtrise d'œuvre</td> <td>7 000.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>117 285.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FINANCEMENT</td> <td></td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>46 914.00</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td>46 914.00</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres</td> <td>23 457.00</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>117 285.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>23 457.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>140 742.00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.</p>	Nature des travaux	Montant		Terrassement et bloc sanitaire	69 430.00		Aménagement et mobiliers	40 855.00		maîtrise d'œuvre	7 000.00		Total HT	117 285.00		FINANCEMENT		%	Région	46 914.00	40	DETR	46 914.00	40	Fonds propres	23 457.00	20	Total HT	117 285.00		TVA	23 457.00		Total TTC	140 742.00	
Nature des travaux	Montant																																				
Terrassement et bloc sanitaire	69 430.00																																				
Aménagement et mobiliers	40 855.00																																				
maîtrise d'œuvre	7 000.00																																				
Total HT	117 285.00																																				
FINANCEMENT		%																																			
Région	46 914.00	40																																			
DETR	46 914.00	40																																			
Fonds propres	23 457.00	20																																			
Total HT	117 285.00																																				
TVA	23 457.00																																				
Total TTC	140 742.00																																				

Plan de financement – Travaux de restauration du logis 71-6-2020

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de restauration et de consolidation, du logis attenant à l'église sont indispensables à la préservation du patrimoine communal.

Ces travaux de restaurations permettront de créer un gîte rural de groupe, offrant aussi la possibilité au vu de sa conception, de louer les chambres individuellement. Le bâtiment a une surface totale de 281 m², où sera aménagé 6 chambres offrant 18 couchages, toutes dotées d'un sanitaire et d'une salle d'eau individuelle, une salle commune et une salle à manger - cuisine ainsi qu'un salon.

Par délibération n° 36-4-2017 du 21 juin 2017, Mme Niguès architecte du patrimoine a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet cité.

Les travaux sont aujourd'hui estimés, il est donc possible de concevoir un plan de financement.

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX GITE	795 366.35	
HONORAIRES	60 129.70	
Total HT	855 496.05	
FINANCEMENT		%
DETR	342 198.42	40
FOND PATRIMOINE	40 000.00	4.67
REGION CAP HEBERGEMENT	75 000.00	8.8
DSIL EXCEPTIONNELLE	213 874.01	30
Fonds propres	184 423.62	20.00
Total HT	855 496.05	
TVA	171 099.21	
Total TTC	1 026 595.26	

Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

Pan de financement église 72-6-2020

M le Maire rappelle que des travaux de restauration et de consolidation, de l'église sont indispensables à la préservation du patrimoine communal.

Les travaux sont aujourd'hui estimés, il est donc possible de concevoir un plan de financement.

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX EGLISE	921 429.27	
HONORAIRES	69 660.05	
Total HT	991 089.32	
FINANCEMENT		%
DRAC	396 435.73	40
DSIL EXCEPTIONNELLE	396 435.73	40
Fonds propres	198 217.86	20
Total HT	991 089.32	
TVA	198 217.86	
Total TTC	1 189 307.18	

Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention.

Arrêt de projet du PLUI de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse 73-6-2020

M le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent spécifiquement la commune.

Conformément à l'article R. 153-5 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'émettre un avis favorable** sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants ;

- Que les parcelles de la commune, situées en zone U, qui apparaissent sur la carte communale en vigueur, restent constructibles, sans les conditions énumérées dans le règlement correspondant aux zones AH.

Arrêt de projet du RLPI de la communauté de communes Brenne - Val de Creuse 74-6-2020

M le Maire expose au conseil municipal le contenu et les dispositions du RLPI.

M le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur ce document.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'émettre un avis favorable sur les dispositions du Règlement Local de Publicité intercommunal en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :

- Que les décisions concernant le développement économique, restent aussi du ressort de la collectivité locale.

Subventions aux associations
75-6-2020

Associations	Subventions 2020
Agir en Cœur de Brenne	100
A F M - Téléthon	100
Ligue Contre le Cancer	100
Prévention Routière	50
Restos du Cœur	100
Association des non voyants	40
Croix rouge Française	50
Subvention exceptionnelle maison de vie et du bien être	5 000

Charge le Maire de procéder aux versements des subventions ci-dessus.

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
76-6-2020

M le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

chapitre	Libellé	Budget 2020	Autorisation 2021
2151	Réseaux de voirie	51 485.39	12 871.35
21534	Réseaux d'électrification	20 000.00	5 000.00
21538	Autres réseaux	26 000.00	6 500.00
21735	Installations générales...	30 000.00	7 500.00
2184	Mobilier	40 000.00	10 000.00
2313	Constructions	934 103.89	233 525.97

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Toiture du champ de foire

M le Maire informe son conseil que la bâche qui faisait office de toiture des cuisines de l'aire couverte est à changer.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'EURL Brémaud pour un montant de 7 960.03 TTC.

DIVERS

Commission électorale : sont nommés à la commission électorale :

- Jean François GABILLON titulaire
- Anaïs VILLE suppléante.

77-6-2020

Photocopieur : M le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise Berry Buro qui comprend, la maintenance ainsi que le bail du photocopieur SHARP MX 3061 EU.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition commerciale, retient l'offre de l'entreprise.

Autorise le maire à signer le contrat.

78-6-2020

Ferme photovoltaïque : Ouï l'exposé de M le Maire concernant un projet de ferme photovoltaïque. La commune étant propriétaire de la parcelle YD 83, ancienne carrière, il serait judicieux de se rendre acquéreur des parcelles YD 84 d'une contenance de 25 206 m² et YD 82 d'une contenance de 25 482 m² dont la propriétaire serait vendeuse pour avoir une surface viable.

Or, ces terres sont engagées dans une mesure MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) en 2019 pour une durée de 5 ans.

M le Maire souhaite proposer une vente à terme à la propriétaire ce qui permettrait de réaliser dans l'attente les études nécessaires au projet de ferme photovoltaïque.

Le conseil municipal donne son accord et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Course cycliste : La manifestation cycliste « Coupe des nations espoirs » sollicitant la commune d'être ville arrivée pour la course 2020 est repoussée sur 2021.

La participation financière de 5 000 € sera donc inscrite au budget 2021.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge M le Maire à signer tous les documents à afférents à cette manifestation.

Travaux grange le bourg : Les travaux pour la réalisation de deux logements locatifs sont commencés.

La séance est levée à 22 h